



UNION INTERPARLEMENTAIRE
114^{ème} Assemblée et réunions connexes
Nairobi, 4 - 12 mai 2006



Comité exécutif
Point 6a)
Conseil directeur
Point 10

EX/246/6a)-R.1
CL/178/10-R.1
17 mars 2006

Rapport financier et Etats financiers vérifiés

Table des matières

	<u>Page</u>
Introduction.....	1
Recettes en 2005.....	2
Dépenses en 2005.....	3
Analyse des dépenses en fonction des sexes.....	6
Dépenses en capital.....	7
Postes extrabudgétaires.....	7
Caisse des pensions du personnel.....	7
Recommandations.....	8
Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers.....	9
Avis du Vérificateur extérieur des comptes.....	9
Etat de la situation financière.....	10
Etat des résultats financiers.....	11
Etat des flux de trésorerie.....	12
Notes explicatives des états financiers.....	13
Annexe 1 – Dépenses par programme et catégorie de dépenses.....	20
Annexe 2 – Résultats des programmes pour 2005.....	21

Introduction

Il appartient aux Membres de l'UIP de veiller à ce que la gestion financière, reflétée dans les états financiers pour 2005, soit marquée du sceau de l'efficacité et de la responsabilité. Pour le quatrième exercice consécutif, l'UIP enregistre un léger excédent de fonctionnement. En 2005, les recettes dépassent de CHF 218.845 les dépenses. Le Fonds de roulement augmente également de CHF 275.214 du fait des contributions de Membres nouvellement admis ou réadmis ainsi que des intérêts perçus.

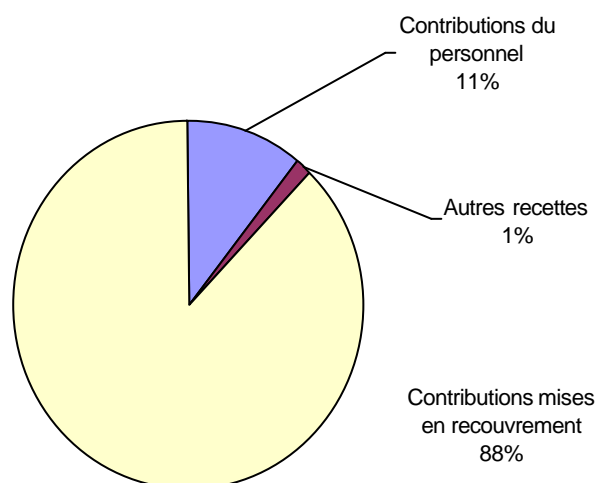
On trouvera des pages suivantes une présentation détaillée des recettes et dépenses de l'UIP en 2005, ainsi que des explications là où les montants se sont écartés du budget.

Tableau 1 - Recettes et dépenses par rapport au budget 2005 (en CHF)

Poste	Budget	Effectives	%	Dépassement/ (sous- utilisation)
Recettes				
1 Contributions des parlements membres	10.156.910	10.156.910	100%	0
2 Contributions du personnel	-	1.243.291	-	-
3 Vente de publications	15.000	16.567	110%	1.567
4 Commissions pour gestion de projets	85.000	135.949	160%	50.949
5 Divers	0	6.504	-	6.504
Total Recettes	10.256.910	11.559.221		
Dépenses				
1 Cabinet du Secrétaire général	859.000	934.358	109%	75.358
2 Assemblées et relations avec les Membres	3.006.810	2.843.134	95%	(163.676)
3 Promotion de la démocratie	2.553.100	2.436.840	95%	(116.260)
4 Relations extérieures	1.609.900	1.687.177	105%	77.277
5 Services d'appui	2.066.100	2.110.990	102%	44.890
6 Dépenses de personnel non affectées	-	1.243.291	-	-
7 Provisions pour créances douteuses	112.000	27.518	25%	(84.482)
8 Subventions	100.000	57.068	57%	(42.932)
Dépenses totales de fonctionnement	10.306.910	11.340.376		
Contribution au Fonds de roulement	(50.000)	218.845		268.845

Recettes en 2005

Les recettes en 2005 ont légèrement progressé, soit 3,5 %, pour s'établir à CHF 11.559.221. Les principales sources de recettes sont les contributions des Membres et celles du personnel. Des montants moins importants proviennent des commissions pour gestion de projets extrabudgétaires, des ventes de publications et de sources diverses.



1. Contributions des Parlements membres

En 2005, l'UIP comptait 147 Membres et Membres associés dont les contributions mises en recouvrement s'élevaient au total à CHF 10.156.910. A la fin de l'exercice 2005, il ne manquait que CHF 906.413 sur le total des contributions mis en recouvrement pour l'année. En pourcentage, 8,9 % des contributions à recevoir étaient encore dus, soit un peu plus qu'à la fin de l'exercice 2004 (7,2 %).

A la fin 2005, 40 Membres et Membres associés étaient débiteurs d'arriérés de contributions. Parmi eux, cinq risquent d'être privés de leurs droits de vote en vertu de l'Article 5.2 des Statuts, si vote il y a, et un est passible de suspension en vertu de l'Article 4.2. La situation s'est donc améliorée par rapport à la fin de l'exercice 2004, date à laquelle quatre Membres encouraient une suspension.

Outre les contributions inscrites au budget, l'UIP a fait un appel de contributions de CHF 235.873 aux parlements de la Géorgie, de Madagascar, des Maldives et de la République dominicaine nouvellement admis, ou réadmis, à l'Union en cours d'exercice. Comme le prévoit le Règlement financier, ces contributions et créances spéciales sont allées alimenter le Fonds de roulement. En clôture d'exercice, le montant total des créances spéciales encore dû était de CHF 178.482.

2. Contributions du personnel

C'est la première fois que l'UIP comptabilise les contributions du personnel dans les recettes. Auparavant, les recettes au titre des contributions du personnel venaient en déduction des dépenses. Nous rappelons, cependant, que la comptabilisation des contributions du personnel dans les recettes est conforme aux bonnes pratiques comptables et aux normes d'information en usage dans la comptabilité publique nationale, selon lesquelles les recettes nationales englobent l'impôt sur le revenu versé par les fonctionnaires et les parlementaires.

Le taux d'imposition réel du personnel de l'UIP va de 22 % pour les traitements les plus bas à 32 % pour le Secrétaire général. Ces taux ont été fixés par le régime commun des Nations Unies sur la base du taux d'imposition moyen en vigueur dans sept capitales -- Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne (jusqu'en 2005, l'UIP se fondait uniquement sur les taux en usage à Genève comme base d'imposition des traitements versés au personnel).

3. Commissions de gestion

En 2005, l'UIP a perçu CHF 135.949 à titre de commissions de gestion, soit un montant supérieur à celui inscrit au budget et aux recettes perçues à ce titre en 2004. Il s'agit des montants facturés pour l'administration de projets de coopération technique financés par des fonds extrabudgétaires provenant de sources extérieures, décrits plus en détail ci-après.

Dépenses en 2005

A Genève en 2004, le Conseil directeur avait approuvé des dépenses brutes de CHF 10.316.910 pour 2005, mais il avait demandé au Secrétaire général de réaliser des économies. Hormis quelques dépenses imprévues au titre des bureaux plus spacieux de New York et de la réunion des Présidents de parlement, les dépenses réelles pour l'exercice étaient inférieures de CHF 209.825 au budget. Trois facteurs importants ont contribué à ces économies : 1) postes vacants, 2) diminution des provisions pour créances douteuses, 3) réduction des dépenses nettes de l'ASGP.

- Postes vacants – Deux postes financés, un chargé de programme pour Partenariat entre hommes et femmes et une secrétaire bilingue pour Assemblées et relations avec les Membres, sont restés vacants une bonne partie de l'année, d'où des économies sur les frais de personnel.

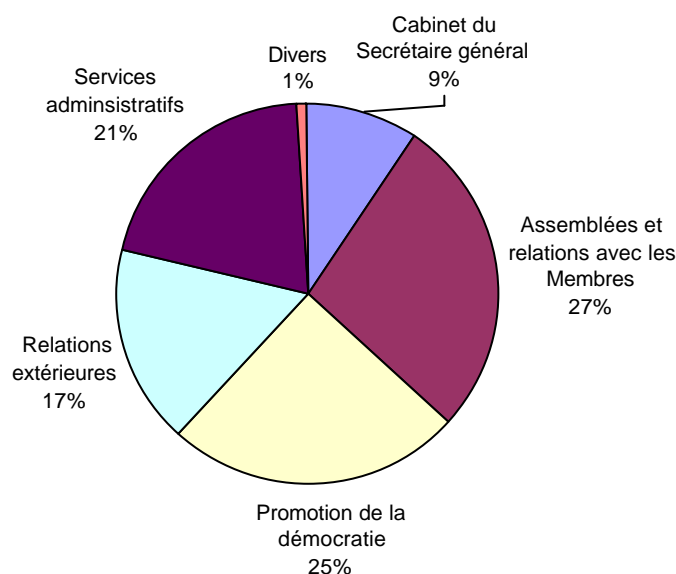
- Créances douteuses – L'essentiel des créances antérieures ayant été recouvré en cours d'exercice, la provision pour créances douteuses a été plus modeste que prévu au budget. La provision requise pour 2005 ne représentait que 0,3 % des contributions.
- Subventions – la subvention demandée par l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) pour 2005 représentait moins de 60 % du montant inscrit au budget.

Comme indiqué ci-dessus, deux postes ont sollicité le budget de façon imprévue :

- En mai, le Conseil directeur a approuvé la location de bureaux plus spacieux à New York pour le Bureau de l'Observateur permanent.
- Le Conseil directeur a également approuvé la tenue de la Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement à New York plutôt qu'à Genève.

Ces deux postes de dépenses n'ont pas nécessité un dépassement du total des dépenses approuvées.

La plupart de ces dépenses concernent trois divisions responsables des programmes les plus importants : Organisation des réunions de parlementaires; Soutien au partenariat entre hommes et femmes, aux droits de l'homme et à la coopération technique; Services d'information et relations extérieures. Le Cabinet du Secrétaire général et les Services administratifs, y compris les bureaux et les fournitures pour le Secrétariat, absorbent 30 % des ressources.



1. Cabinet du Secrétaire général

Les frais de fonctionnement du Cabinet du Secrétaire général s'établissent à CHF 934.358, soit 9 % de plus que le montant inscrit au budget, un supplément dû au poste Voyages.

2. Assemblées et relations avec les Membres

Les dépenses totales au titre des Assemblées et des autres réunions de l'UIP ainsi que celles concernant le personnel spécialement chargé de leur organisation se sont élevées à CHF 2.843.134.

Les réunions spécialisées tenues par l'UIP sont intégrées dans les totaux de la division, à savoir, en 2005 : la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement organisée à New York, la Conférence

parlementaire annuelle sur l'OMC, deux réunions du Comité de pilotage de la Conférence sur l'OMC, la réunion finale de la CSCM et le Séminaire d'information annuel.

Les tableaux suivants permettent une comparaison entre les coûts des six dernières assemblées. Manille était une capitale chère pour la première Assemblée en raison de l'immense distance à parcourir par le personnel provisoire qui a bénéficié d'une durée de voyage et de repos supplémentaire. La deuxième Assemblée à Genève a, elle aussi, coûté davantage que l'année précédente, bien qu'elle se soit tenue sur une durée plus brève en raison d'un nombre plus important de réunions tenues simultanément.

Tableau 2 – Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Manille 2005	Mexico 2004	Santiago 2003
Heures supp. du pers. permanent	36.524	16.968	13.208
Pers. temp./services contractuels	548.857	428.628	455.557
Frais de voyage et connexes	203.387	139.491	162.541
Fret/communications	31.803	42.712	45.468
Fournitures/matériel/services	2.668	3.008	2.522
Publications	48.659	69.010	59.047
Cadeaux/frais de représentation	1.588	5.852	150
Total des dépenses	873.486	705.669	738.493

Tableau 3 – Coûts comparatifs de la deuxième Assemblée (en CHF)

Poste	Genève 2005 (3 jours)	Genève 2004 (4 jours)	Genève 2003 (3 jours)
Heures supp. du pers. permanent	24.891	20.776	24.569
Pers. temp./services contractuels	279.500	275.203	253.593
Frais de voyage et connexes	18.742	17.376	28.150
Fournitures/matériel/services	56.672	49.955	50.825
Publications	29.684	43.122	35.283
Cadeaux/frais de représentation	6.486	1.679	36.614
Total des dépenses	415.975	408.111	429.034

3. Promotion de la démocratie

La Division pour la promotion de la démocratie a encouru des dépenses totales de CHF 2.436.840. Ces dépenses ont été inférieures de 5 % au montant inscrit au budget, essentiellement en raison d'économies sur les frais de personnel pour vacance de poste.

La Promotion de la démocratie regroupe quatre unités de programme : Coopération technique, Centre de ressources documentaires, Droits de l'homme et Partenariat entre hommes et femmes.

Les dépenses du programme Droits de l'homme se sont élevées à CHF 865.484, soit 2 % de moins que le montant inscrit au budget et 2 % de plus que l'année précédente. Les économies ont été réalisées sur les frais de transport liés aux réunions et missions.

Les dépenses du Programme pour le partenariat entre hommes et femmes se sont élevées à CHF 429.834, soit 21 % de moins que le montant inscrit au budget et 18 % de moins qu'en 2004. La baisse des dépenses est imputable au retard pris sur le recrutement d'un chargé de programme, mais elle a été en partie absorbée par une augmentation des dépenses au titre des consultants et du personnel temporaire. Toutes les activités inscrites au programme ont été menées à bien.

4. Relations extérieures

Le coût de la Division des relations extérieures s'est élevé à CHF 1.687.177, soit 5 % de plus que ce qui avait été prévu au budget et 11 % de plus qu'en 2004. Les dépenses de cette division comprennent le coût de l'information et des communications émanant de Genève ainsi que le coût de fonctionnement du Bureau de l'Observateur permanent à New York et l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies. La hausse des dépenses est imputable à la location, approuvée par le Conseil directeur, de bureaux plus spacieux à New York.

5. Services administratifs

Les dépenses au titre des services administratifs, à savoir finances, administration et locaux, se sont élevées à CHF 2.110.990 en 2005, soit 2 % de plus que le montant inscrit au budget mais 18 % de moins qu'en 2004. Les économies budgétaires sont imputables à la réduction des frais de personnel, à la baisse des coûts de maintenance informatique et des communications ainsi qu'à celle du coût des retraites.

6. Provisions pour créances douteuses

Pour 2005, CHF 27.518 ont été affectés aux Provisions pour créances douteuses contre un montant de CHF 112.000 inscrits au budget.

La provision pour créances douteuses est un montant affecté à la passation par profits et pertes des contributions dues lorsqu'un Membre est suspendu. Le montant requis pour cette réserve est calculé en fonction de la durée des arriérés de contributions en clôture d'exercice. Plus la durée de l'arriéré est longue, plus la passation par profits et pertes devient probable. Une dotation annuelle à la provision permet le financement intégral de la réserve en vue de couvrir les défaillances probables de Membres. A la clôture de l'exercice 2004, la réserve était de CHF 235.803. Avec l'addition de la dotation 2005 et la passation par pertes et profits de la dette de la Mauritanie, où il y a eu dissolution anticonstitutionnelle du Parlement, la réserve a été portée à CHF 197.221, soit 13 % du montant total à recevoir des Membres.

7. Subventions

La subvention annuelle au profit de l'Association des Secrétaires généraux des parlements s'élevait à CHF 57.068 contre CHF 100.000 inscrits au budget. L'UIP a profité d'économies sur les frais de fonctionnement réalisées par l'ASGP.

Analyse des dépenses en fonction des sexes

Les femmes participent à toutes les activités de l'UIP. Néanmoins, certaines dépenses de fonctionnement annuelles sont directement affectées à l'accroissement de la présence des femmes en politique et à la promotion du partenariat entre hommes et femmes. Les tableaux suivants donnent une indication sur la représentation des femmes au Secrétariat et sur les dépenses expressément consacrées à cette action, en termes absolus, relatifs et comparatifs. La section du Rapport financier consacrée aux résultats (page 21)

montre dans quelle mesure les activités principales ont eu des répercussions sur l'égalité entre hommes et femmes.

Représentation au Secrétariat	2005		2004	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes en % du personnel – Services administratifs	13	87%	16	94%
Femmes en % du personnel – Cadres	10	48%	8	42%
Femmes en % du personnel – Total	23	64%	24	67%
Femmes recrutées en cours d'exercice	2	67%	2	33%
Femmes promues en cours d'exercice	5	83%	0	-

Sommes expressément affectées à l'égalité entre hommes et femmes	2005		2004	
	CHF	%	CHF	%
Personnel	351.800	4%	450.636	7%
Biens et services	78.034	3%	73.350	2%
Fonds extrabudgétaires	93.491	4%	53.091	6%

Dépenses en capital

En 2005, une somme de CHF 91.178 a été dépensée au titre du mobilier et du matériel, y compris le remplacement régulier de certains matériels informatiques. L'essentiel de cette somme portait sur les bureaux plus spacieux à New York.

Postes extrabudgétaires

En 2005, l'UIP a exécuté plusieurs projets avec des fonds extrabudgétaires. Ces projets ont consisté notamment à fournir une assistance technique à des pays en développement et à produire des guides parlementaires. Le total des dépenses extrabudgétaires en 2005 s'est élevé à l'équivalent de CHF 2.321.124.

L'UIP a reçu de nouveaux engagements de financement portant sur la coopération technique pour un total de 1,0 million de francs suisses, et dont chacun a fait l'objet d'un accord de don avec le bailleur. Les plus importants de ces nouveaux engagements ont été consentis par la Guinée équatoriale et par l'Agence suédoise de développement international.

On trouvera une liste détaillée des dépenses et engagements extrabudgétaires dans les notes jointes aux états financiers (Note 5).

Caisse des pensions du personnel

Fin 2004, la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'Union interparlementaire a été close pour ce qui concerne le personnel actif. Au 1^{er} janvier 2005, l'UIP a adhéré à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF) et les engagements au titre des retraites des membres actuels du personnel ont été transférés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en contrepartie d'un versement pécuniaire.

L'ancienne Caisse sert à honorer les engagements de retraite au bénéfice des anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. L'ancienne Caisse de l'Union interparlementaire, garantie par l'UIP, s'est engagée à verser une pension donnée à chaque retraité ou à ses survivants en fonction de divers critères, notamment le nombre d'années de service et le traitement en fin de carrière. L'UIP s'est également engagée vis-à-vis

de certains membres du personnel actif à verser une pension pouvant aller jusqu'à deux ans, couvrant la période entre l'âge du départ à la retraite et le début du versement de la pension par l'UNJSPF.

Au 31 décembre 2005, les actifs de la Caisse de retraite avaient une valeur de marché de 14,9 millions de francs suisses. Ces actifs seront affectés à deux types d'engagements :

1) Les retraités actuels

La Caisse de prévoyance compte 12 retraités, dont l'âge va de 58 à 84 ans. Le coût annuel de leurs pensions s'élève à un million de francs suisses et le retraité le plus jeune a une espérance de vie de 24 ans. Sur la base des tableaux d'espérance de vie de 2001 et d'un taux d'actualisation de 3 %, la valeur totale actuelle des pensions des retraités existants et de leurs survivants est de 13,0 millions de francs suisses.

2) Droits acquis

Onze membres du personnel en activité devraient partir à la retraite normalement à 60 ans mais ne recevront de pension de l'UNJSPF qu'à partir de l'âge de 62 ans. La valeur actuelle des pensions partielles au profit de ces membres du personnel entre 60 et 62 ans s'élève à 0,9 million de francs suisses.

Les réserves actuelles de la Caisse devraient suffire à honorer ces engagements futurs estimés. Etant donné que lesdites estimations dépendent de la longévité de ces retraités, de la rentabilité des capitaux investis de la Caisse, du taux d'inflation et des plans de retraites individuels, il faudra revoir annuellement les chiffres.

Recommandations

1) Aux termes de l'article 4.5 du Règlement financier, l'utilisation des sommes provenant de crédits non engagés à la fin de l'exercice financier est soumise par le Secrétaire général à la décision du Conseil directeur, par l'intermédiaire du Comité exécutif. Le Secrétaire général recommande que l'excédent de fonctionnement de 2005 soit viré au Fonds de roulement.

2) Conformément à l'article 13.3, nous recommandons au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'Union interparlementaire et les résultats financiers pour 2005.

Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers

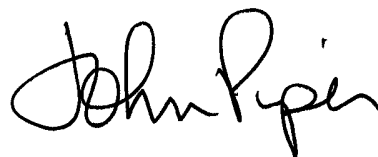
La Direction de l'Union interparlementaire répond de la fiabilité, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public. Au besoin, les états indiquent des montants qui sont fondés sur des estimations et des jugements de la direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux vérificateurs intérieurs, notamment celle d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter de questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général



John Piper
Chef de l'administration

Avis du Vérificateur extérieur des comptes

En exécution du mandat qui m'a été confié, j'ai procédé à l'examen des comptes de l'Union interparlementaire, arrêtés au 31 décembre 2005.

La comptabilité m'a été dûment remise au Siège de l'UIP. Mon travail a consisté à vérifier les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice financier, ainsi que le contenu du bilan, et à procéder à un examen général, par pointage et sondage, des documents comptables et d'autres pièces justificatives, dans la mesure où cela m'a paru nécessaire dans les circonstances données. Il a consisté également à m'assurer des pratiques et procédures administratives là où elles pouvaient avoir des incidences financières.

Je certifie que les comptes et états financiers rendent fidèlement compte des opérations financières de l'Organisation en 2005 et de sa situation financière à la fin de l'année 2005.



Lars Christian Møller
Directeur général adjoint
Riksrevisjonen (Norvège)

UNION INTERPARLEMENTAIRE
Etat de la situation financière

au 31 décembre 2005

En CHF (francs suisses)

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse (Note 3)	32'274	23'447
Liquidités en dépôt	1'464'485	2'238'713
Dépôts à terme	3'658'822	3'493'259
	<u>5'155'581</u>	<u>5,755,419</u>
Comptes des sommes à recevoir des Membres (Notes 3 & 4)	1'339'368	1,011,259
Avances	76'927	67,865
Coopération technique (Note 5)	1'254'133	62,784
Impôts	19'084	26,498
Autres	36'003	90,360
	<u>2'725'515</u>	<u>1,258,766</u>
Charges constatées d'avance (Note 6)	159'739	69,168
Stocks	16'570	15'473
Actifs immobilisés (Note 7)		
Bâtiments et terrain	9'356'495	9,356,495
Mobilier	738'030	683,718
Systèmes informatiques	287'504	390,061
Véhicules	42'053	42,053
moins amortissements cumulés	(1'077'694)	(824,076)
	<u>9'346'388</u>	<u>9,648,251</u>
Total de l'actif	<u><u>17'403'793</u></u>	<u><u>16'747'077</u></u>
PASSIF ET RESERVES		
Avances de Membres	538'661	613'891
Avances pour la coopération technique (Note 5)	1'294'929	486'248
Comptes des sommes à payer et des charges à payer	155'466	555'730
	<u>1'989'056</u>	<u>1,655,869</u>
Fonds d'affectation spéciale (Note 8)	18'270	0
Emprunts (Note 9)		
Exigible à court terme	189'600	190,000
À long terme	8'721'600	8,910,000
Passif différé (Note 10)	1'438'313	1,438,313
Total du passif	<u>12'356'839</u>	<u>12'194'182</u>
Fonds de roulement (après contribution)	5'046'954	4'552'895
Total du passif et des réserves	<u>17'403'793</u>	<u>16'747'077</u>

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat des résultats financiers

pour l'exercice clos au 31 décembre 2005

En CHF (francs suisses)

	2005	2004
Recettes		
1 Contributions mises en recouvrement	10'156'910	9,815,530
2 Contributions du personnel (Note 2(i))	1'243'291	1,194,861
3 Vente de publications	16'567	19,012
4 Commissions de gestion (Note 12)	135'949	66,847
5 Divers (Note 13)	6'504	66,158
Recettes totales de fonctionnement	11'559'221	11,162,408
Dépenses		
1 Cabinet	934'358	875,429
2 Assemblées et relations avec les parlements membres	2'843'134	2,395,385
3 Promotion de la démocratie	2'436'840	2,271,079
4 Relations extérieures	1'687'177	1,525,044
5 Services d'appui	2'110'990	2,567,762
6 Dépenses de personnel non affectées (Note 2(i))	1'243'291	1,194,861
7 Provisions pour créances douteuses	27'518	50,127
8 Subventions	57'068	93,583
Dépenses totales de fonctionnement	11'340'376	10,973,270
Excédent/(déficit) de fonctionnement	218,845	189'138
Fonds de roulement, en début d'exercice	4,552,895	4'221'599
Excédent	218'845	189,138
Intérêts perçus (Note 14)	39'341	38,699
Autres contributions (Note 14)	235'873	103,459
Fonds de roulement, en fin d'exercice	5,046,954	4'552'895

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat des flux de trésorerie

pour l'exercice clos au 31 décembre 2005

En CHF (francs suisses)

	2005	2004
Solde d'ouverture	5'755'418	5'487'101
Disponibilités provenant des (dépensées en) opérations		
Excédent de fonctionnement	218'845	189,138
Plus dépenses comptables	393'040	565,328
Modifications des sommes à recevoir	(1'466'749)	(211,567)
Modifications des stocks et charges constatées d'avance	(91'667)	119,523
Modifications des sommes à payer	333'188	(252,553)
Total des disponibilités provenant des opérations	<u>(613'343)</u>	<u>409,869</u>
Disponibilités provenant du Fonds de roulement		
Autres contributions	235'873	103,459
Intérêts	39'341	38,699
Total des disponibilités provenant du Fonds de roulement	<u>275'214</u>	<u>142,158</u>
Disponibilités utilisées dans le financement des activités		
Prêt de la (remboursement à la) Confédération helvétique	(188'800)	(190,000)
Changement du solde du Fonds d'affectation spéciale (Note 8)	18'270	0
Total des disponibilités provenant du financement	<u>(170'530)</u>	<u>(190,000)</u>
Disponibilités dépensées en investissements		
Autres actifs	(91'178)	(93,710)
Total des disponibilités dépensées en investissement	<u>(91'178)</u>	<u>(93,710)</u>
Solde de clôture	<u>5'155'581</u>	<u>5'755'418</u>

Notes explicatives des états financiers

1. Nature de l'Organisation

L'Union interparlementaire est l'organisation internationale des Parlements des Etats souverains et a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a un statut officiel d'observateur, et œuvre en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, qui s'inspirent des mêmes idéaux.

L'UIP est une organisation internationale parlementaire, politique et représentative et une personne morale au regard du droit international. Elle est représentative par nature et dans son organisation et régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les Etats et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, comme l'organisation internationale des parlements.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le « Règlement financier de l'Union interparlementaire » est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

2. Pratique comptable et base de présentation

Les états financiers ont été établis dans le respect des normes comptables internationales pour le secteur public, applicables à une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de remplir ses engagements dans le déroulement normal de son activité.

a) Comptabilisation des recettes

Les contributions sont inscrites comme recettes lorsqu'elles deviennent dues. Les autres recettes le sont lorsque les services sont rendus ou les produits expédiés.

b) Stocks

Le stock des publications à distribuer est comptabilisé à une valeur réalisable nette nulle pour chaque exercice examiné. Les cadeaux officiels sont comptabilisés au prix d'acquisition.

c) Biens immobiliers, installations, matériel et amortissement

La valeur du bâtiment du Siège et du matériel de bureau est comptabilisée au prix coûtant, qui inclut les intérêts et les frais de gestion du projet encourus pendant la construction ou l'acquisition. Les montants de toutes les subventions en capital sont déduits de l'investissement initial. L'UIP revoit la valeur de son bien immobilier, de ses installations et de son matériel à la fin de chaque période examinée pour déterminer si les valeurs de report sont réalisables et comptabiliser en dépenses les dépréciations éventuelles.

Les bâtiments et chaque catégorie de matériel sont amortis suivant la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, à savoir :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments	50 ans
Mobilier	6 ans
Véhicules	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans

d) Impôts

Les deux Etats dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les Etats-Unis, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux Etats-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'International Organizations Immunities Act et exonérée du paiement des taxes perçues par l'Etat de New York et

des taxes locales sur les ventes et la consommation. Les traitements du personnel sont eux aussi exemptés d'impôts directs dans les deux pays.

Tout impôt récupérable payé en Suisse ou aux Etats-Unis est comptabilisé comme somme à recevoir.

e) Pension et indemnités de départ à la retraite

L'UIP a une Caisse de prévoyance en faveur de son personnel qui fonctionne comme une entité séparée et est administrée par un Comité de gestion propre. Le représentant de l'UIP au Comité de gestion présente chaque année un rapport verbal au Comité exécutif sur les activités de la Caisse de prévoyance.

La Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'UIP a été partiellement close en 2005 pour ce qui concerne les employés en activité. Ces derniers adhèrent désormais à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF) dont l'UIP est devenue membre au 1^{er} janvier 2006. Les engagements concernant les employés en activité ont été transférés à l'UNJSPF.

Les autres indemnités de départ à la retraite acquises par les fonctionnaires sont constatées dans les dépenses de l'exercice au titre duquel elles ont été acquises (Note 10).

f) Conversions de et en monnaies étrangères

Le franc suisse est la monnaie de compte de l'UIP. Les recettes et dépenses provenant d'opérations en dollars E.-U. sont converties en francs suisses au taux de change de l'ONU pour le mois. Les transactions en euros sont converties en francs suisses au taux affiché par la Banque centrale européenne. Les transactions dans d'autres devises sont converties en francs suisses au taux spot indiqué sur Internet au moment de l'affichage. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change provenant des opérations sont inscrits comme recettes.

g) Estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter.

h) Consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de l'UIP et les comptes des projets de coopération technique exécutés au moyen de financements extérieurs. Toutes les transactions et tous les soldes intra-groupe ont été éliminés lors de la consolidation.

i) Modification des méthodes comptables

Le montant brut des traitements du personnel est comptabilisé en dépenses, alors que la contribution du personnel est comptabilisée en recettes. Le montant de la contribution du personnel est fixé conformément régime commun des traitements, indemnités et autres prestations des Nations Unies sur la base des taux d'imposition moyens à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne.

3. Sommes à recevoir

A la fin de l'exercice, 40 parlements membres devaient des arriérés de contribution. Cinq ^(a) d'entre eux ont été privés de leur droit de vote en application de l'Article 5.2 des Statuts. Un ^(b) était passible de suspension en vertu de l'Article 4.2 des Statuts.

Membres / Membres associés	2005	2004	2003	2002	Dettes spéciale	Total
Albanie	660	-	-	-		660
Angola	22'690	652	-	-		23'342
Argentine	78'290	36'865	-	-		115'155
Bolivie	22'690	-	-	-		22'690
Bosnie-Herzégovine	26'100	-	-	-		26'100
Botswana	22'690	-	-	-		22'690
Cambodge	22'690	22'030	4'019	-		48'739
Colombie	33'235	-	-	-		33'235
Congo	22'690	22'030	19'035	-		63'755
Djibouti ^a	22'690	22'030	21'391	4'111		70'222
El Salvador	8'672	-	-	-		8'672
Gabon	22'690	-	-	-		22'690
Géorgie	-	-	-	-	54'193	54'193
Ghana	22'690	-	-	-		22'690
Guatemala	670	-	-	-		670
Guinée	22'690	22'030	-	-		44'720
Kirghizistan a,b	24'970	24'240	21'690	-		70'900
Libéria	22'690	22'030	-	-	38'165	82'885
Lituanie	34'040	-	-	-		34'040
Madagascar	273	-	-	-	43'062	43'335
Mali	22'690	-	-	-		22'690
Maurice	22'690	22'030	-	-		44'720
Mexique	53'837	-	-	-		53'837
Nicaragua a	22'690	-	-	-		22'690
Niger a,b	22'690	4'849	-	-		27'539
Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest	1'180	-	-	-		1'180
République démocratique du Congo	22'690	22'030	-	-		44'720
République dominicaine	-	-	-	-	43'062	43'062
République de Moldova	34'040	3'532	-	-		37'572
République pop. dém. de Corée	26'100	25'340	-	-		51'440
Samoa	660	-	-	-		660
Sénégal	22'202	-	-	-		22'202
Serbie-et-Monténégro	36'350	-	-	-		36'350
Suriname	22'690	20'448	-	-		43'138
Tadjikistan	19'519	-	-	-		19'519
Togo	22'690	-	-	-		22'690
Ouzbékistan a	41'980	40'760	30'996	-		113'736
Venezuela	70'350	1'731	-	-		72'081
Viet Nam	22'690	-	-	-		22'690
Zimbabwe	22'690	-	-	-		22'690
Totaux 2005	944'238	312'627	97'131	4'111	178'482	1'536'589
<i>Chiffres comparatifs 2004</i>	<i>744'761</i>	<i>298'925</i>	<i>132'270</i>	<i>28'941</i>	<i>38,165</i>	
					moins créances douteuses	(197'221)
					Somme nette à recevoir des Membres	1'339'368

^a sous réserve des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts

^b sous réserve des dispositions de l'Article 4.2 des Statuts

4. Provision pour créances douteuses

L'UIP a institué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte possible des contributions des Membres qui ont été comptabilisées comme recettes et constituées comme sommes à recevoir mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Au début de 2005, les créances douteuses étaient estimées à CHF 235'803. A la suite du paiement de certaines contributions, le solde de la réserve s'établit à CHF 197'221, ce qui représente 13% des arriérés encore impayés à la fin de l'exercice.

	2005	2004
Solde d'ouverture	235'803	185'677
Provision	27'518	50'126
Pertes statutaires	(66'100)	0
Solde de clôture	197'221	235'803

5. Sommes à recevoir pour la coopération technique

L'Union interparlementaire a reçu des avances d'autres organisations pour l'exécution de programmes de coopération technique. Les versements totaux conformément aux engagements de financement en 2005 étaient de CHF 2 321 124. Les paiements incluent CHF 50 262 de provision pour créances douteuses et pertes de change se rapportant au programme de coopération technique. Au 31 décembre 2005, le montant net à recevoir conformément aux engagements de financement était de CHF 9 466.

Projet	Organisation	Solde non dépensé d'engagements antérieurs	Nouvel Engagement en 2005	Fonds employés en 2005	Solde d'engagement	(Avances) / sommes à recevoir
Guinée équatoriale	Commission européenne	€ 429'081	€ 256'000	€ 61'297	€ 623'784	(€ 471'185)
Nigéria		€ 1'041'159	€ 51'348	€ 1'092'507	€ -	€ 814'762
Total partiel	EUROS	€ 1'470'240	€ 307'348	€ 1'153'804	€ 623'784	€ 343'577
Guide sur les réfugiés	HCR	28'734	20'000	27'801	20,933	(20,933)
Guide sur l'apatridie		-	50'000	19'883	30,117	(27,932)
Soutien au programme mondial	SIDA	341'800	246'315	195'431	392,684	(393,098)
		-	39'628	39'628	-	-
Pakistan		-	65'500	-	65,500	(65,500)
Séminaire sur les conflits	PNUD	-	7'134	7'134	-	7,134
Séminaire droits de l'homme		4'616	-	4'616	-	-
Guide sur la réconciliation	IDEA	-	1'573	1'573	-	-
		-	13'055	13'055	-	5,526
Mutilations génitales féminines	NORAD	-	60'414	29'698	30,716	(30,716)
Séminaire budget	UNIFEM/ACIC	-	20'741	14'908	5,833	(5,833)
Base de données Parline	Institut de la Banque mondiale	36'227	-	36'227	-	-
Guide sur la protection de l'enfance	UNICEF	28'051	-	9'638	18,413	(18,413)
Guide droits de l'homme	HCDH	28'929	2'925	31'854	-	-
Carte Femmes en politique	UNDAW	-	25'107	25'107	-	25,107
Séminaire Société de l'information	UNESCO	-	5'715	5'715	-	-
Contrôle du secteur de la sécurité	DCAF	-	10'000	10'000	-	-
Elections libres et équitables	Fondation Ford	55'152	-	55'152	-	-
Total partiel	CHF	523'509	568'107	527'420	564,196	(524,658)
Total général	CHF	2'809'144	1'045'910	2'321'124	1,533,930	9,466
						plus avances des bailleurs de fonds
						moins créances douteuses
						Sommes à recevoir des bailleurs de fonds
						1'294'929
						(50'262)
						1'254'133

6. Dépenses réglées d'avance

L'Union a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2006, tels que le loyer de janvier, le dépôt pour l'affranchissement mécanique et des dons. Ces débours ont été comptabilisés comme disponibilités à court terme.

7. Biens immobiliers, installations et matériel

- a) L'Union possède un Siège et une annexe au Grand-Saconnex, en Suisse. Cet immeuble est sis sur un terrain appartenant au Canton de Genève mais dont l'usage est laissé à l'Union pour les 47 années qui viennent. L'Union a accepté d'acheter le bâtiment et l'annexe érigés sur le terrain pour la somme de CHF 1.205.000. Avec les frais d'enregistrement, l'achat coûtera CHF 1.253.450.
- b) L'Union a entrepris des travaux de construction et de rénovation des immeubles pour un coût net de CHF 9.356.495 après déduction des dons reçus.
- c) L'amortissement est constaté conformément à la méthode décrite dans la note 2(c). Un inventaire détaillé est tenu pour tous les matériels informatiques et logiciels au fur et à mesure de leur remplacement et modernisation réguliers, ce qui représente un investissement non négligeable.

Année	Bâtiments et terrain		Mobilier		Equipement informatique		Véhicules	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Solde d'ouverture	8'982'235	9'217'011	494'044	620'955	139'530	279'502	32'442	2'400
Acquisitions	0	0	54'313	20'869	36'865	33'789	0	39'053
Amortissement	(187'130)	(187'130)	(113'953)	(110'475)	(83'546)	(118'757)	(8'411)	(8'411)
Ajustement d'amortissement	0	(47'646)	0	(37'305)	0	(55'004)	0	(600)
Solde de clôture	8'795'105	8'982'235	434'404	494'044	92'848	139'530	24'031	32'442
Report brut	9'356'495	9'356'495	738'030	683'718	287'504	390'061	42'053	42'053
Amortissement cumulé	(561'390)	(374'260)	(303'626)	(189'673)	(194'656)	(250'532)	(18'022)	(9'611)
Report net	8'795'105	8'982'235	434'404	494'044	92'848	139'529	24'031	32'442

8. Fonds d'affectation spéciale

L'Union interparlementaire est dépositaire de fonds au nom des participants principaux à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. Dix parlements participants ont versé des contributions à ce processus. Après ces versements, le solde détenu par l'UIP est de CHF 18 270.

Recettes	
- Contributions volontaires	89'600
Recettes totales	89'600
Paiements	
- Transport	3'584
- Interprètes	17'250
- Autres frais de réunion	496
- Appui administratif	50'000
Total	71'330
Solde du Fonds d'affectation spéciale	18'270

9. Dette de longue durée

L'Union interparlementaire a un emprunt de CHF 9.480.000, contracté auprès de la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux du Siège, dont CHF 8,911,200 restent dus. C'est un prêt sans intérêt, d'une durée de 50 ans, qui arrivera à échéance en 2052.

Le capital à rembourser au cours de chacune des cinq prochaines années s'élève à :

Année	CHF
2006	189'600
2007	189'600
2008	189'600
2009	189'600
2010	189'600

10. Autres engagements à long terme

Selon les contrats qui la lient à son personnel, l'UIP est tenue de verser certaines indemnités en cas de départ à la retraite ou de cessation de service, notamment le remboursement des frais de déménagement et une prime de réinstallation. Les fonctionnaires sont également autorisés à accumuler et convertir en paiement jusqu'à 60 jours de congés annuels. Au 31 décembre 2005, le total des indemnités à payer au personnel s'élevait à :

Montant en CHF	2005	2004
Remboursement de frais de déménagement	466'745	324'000
Prime de réinstallation	571'927	634'428
Congés inutilisés	360'000	479'885
Provision pour imprévus	39'641	0
Total	1'438'313	1'438'313

11. Engagements et imprévus

- a) L'UIP s'est engagée à acheter au Canton de Genève le bâtiment qui abrite son nouveau Siège au prix de CHF 1.205.000. Le vendeur a offert de reprendre sans intérêt une hypothèque de 100 pour cent sur la propriété, remboursable en 25 ans sans intérêts. Le capital à rembourser au cours de chacune des cinq prochaines années s'élève à :

Année	CHF
2006	48'200
2007	48'200
2008	48'200
2009	48'200
2010	48'200

- b) Pour ses bureaux sis au 220, 42^{ème} rue Est à New York, l'Union a un bail de neuf ans qui expire en 2012. Selon les projections, le loyer annuel de ce Bureau reviendra à :

Année	Montant négocié	Equivalent
2006	USD 112,745	CHF 146'696
2007	USD 115,342	CHF 151'098
2008	USD 120,444	CHF 157'782
2009	USD 124,968	CHF 163'708
2010	USD 127,852	CHF 167'486

12. Passif éventuel

Plusieurs employés ont reçu des avis d'imposition du Ministère français de l'Economie, des Finances et l'Industrie sur leurs revenus professionnels à l'UIP en 2001, 2002, 2003 et 2004. L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser aux employés tout impôt national prélevé sur les traitements versés par l'UIP.

13. Commissions de gestion

L'UIP perçoit une commission de gestion pour les projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. En 2004, elle a perçu des commissions d'un montant de CHF 135.949.

14. Autres recettes

Recettes de CHF 6.504 au titre de la location de salles et autres redevances.

15. Autres contributions

Aux termes du Règlement financier, le Fonds de roulement est alimenté par :

- a) les crédits correspondants inclus dans le budget annuel pour le réapprovisionner et/ou augmenter son montant;
- b) les contributions des Parlements nouvellement admis ou réadmis à l'UIP pendant l'exercice en cours;
- c) les revenus de ses placements;
- d) toute autre somme qui lui est affectée par le Conseil directeur.

En 2005, l'UIP a versé au Fonds de roulement CHF 235 873 au titre de l'affiliation des Maldives et de la réaffiliation de la Géorgie, de Madagascar et de la République dominicaine. Les intérêts perçus sur le Fonds de roulement se sont élevés à CHF 39 341.

16. Montants comparatifs

Certains montants comparatifs ont été reclassés par souci de conformité à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe 1 – Dépenses par programme et catégorie de dépenses

	Programme	Personnel permanent	Personnel temporaire	Frais de voyage	Fournitures et services	Subventions ¹ et Honoraires	Autres ²	Total
1	Cabinet du Secrétaire général	689'483	1'843	183'360	29'672	30'000	-	934'358
2	Assemblées et relations avec les Parlements membres	1'162'952	940'037	302'136	438'009	-	-	2'843'134
3	Promotion de la démocratie	1'897'211	99'993	120'265	319'371	-	-	2'436'840
4	Relations extérieures	1'180'857	54'285	47'627	404'408	-	-	1'687'177
5	Services d'appui	1'059'746	26'777	3'133	628'294	-	393'040	2'110'990
6	Dépenses de personnel non affectées	1'243'291	-	-	-	-	-	1'243'291
7	Transferts de fonds	-	-	-	-	57'068	27'518	84'586
	TOTAL	7'233'540	1'122'935	656'521	1'819'754	87'068	420'558	11'340'376

¹ Les subventions concernent l'ASGP.

² Divers : amortissement, provision pour créances douteuses.

Annexe 2 – Résultats des programmes pour 2005

Division des affaires de l'Assemblée et des relations avec les parlements membres

Objectif 1: *L'UIP est le foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale. Elle examine des questions d'intérêt international et se prononce à leur sujet en vue de susciter une action des parlements et de leurs membres. Elle favorise les contacts, la coordination et l'échange d'expériences entre parlementaires et leur donne des occasions de pratiquer la diplomatie parlementaire.*

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
<p>L'UIP tient deux Assemblées, chacune avec des débats dans trois commissions permanentes, des panels et plusieurs autres réunions parallèles.</p> <p>L'UIP organise plusieurs autres manifestations dans le courant de l'année, notamment plusieurs réunions sur le commerce international.</p>	<p>Nombre des parlements assistant aux assemblées et nombre global des délégués.</p> <p>Niveau de satisfaction des participants.</p> <p>Distribution en temps voulu des documents d'appui.</p> <p>Nombre et qualité des équipements mis à la disposition des membres pour qu'ils pratiquent la diplomatie parlementaire.</p> <p>Distribution des rapports et des comptes rendus analytiques dans les délais statutaires.</p>	<p>Ont assisté à la 112^{ème} Assemblée de l'UIP (Manille – avril), 116 Parlements membres et 601 parlementaires. Ont assisté à la 113^{ème} Assemblée (Genève - octobre), 130 Parlements membres, soit 530 parlementaires en tout. Conformément à l'Article 10 des statuts, le nombre des parlementaires de chaque parlement autorisés à assister est plus élevé lors de la première assemblée que de la seconde.</p> <p>Les délégués aux Assemblées de l'UIP ont pu bénéficier, à leur satisfaction, des services habituels lors des deux Assemblées de 2005.</p> <p>Tous les délais statutaires tels que la date à laquelle la convocation à l'assemblée et les documents y afférents doivent être envoyés aux parlements membres, ont été respectés. Il y a eu un léger retard dans la transmission des documents des commissions permanentes en raison du temps de préparation requis par les co-Rapporteurs. Les délais dans lesquels les Parlements membres pouvaient soumettre commentaires, suggestions ou modifications ont été prolongés pour éviter toute difficulté aux membres.</p> <p>Conformément à l'Accord et à son protocole, un nombre suffisant de salles a été mis à disposition des réunions bilatérales, ainsi que des salles pour les réunions informelles des groupes géopolitiques et les autres réunions en marge de l'assemblée.</p> <p>Les documents comportant les résultats des deux assemblées ont été distribués dans les deux semaines suivant la clôture des manifestations. Les comptes rendus des assemblées de 2005 ont été envoyés à tous les parlements membres dans les délais statutaires.</p>

Objectif 2: *L'Union œuvre en vue de la paix et de la sécurité de diverses manières, notamment en convoquant des mécanismes spécialement destinés à faciliter le dialogue sur la sécurité et la coopération.*

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Une réunion du Comité du Moyen-Orient.	Nombre de parlementaires israéliens et palestiniens et leur niveau de satisfaction.	Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est réuni lors de la 112 ^{ème} Assemblée. Lors de l'audition de la Knesset et du Conseil national palestinien, deux parlementaires israéliens et trois parlementaires palestiniens étaient présents.
Une réunion de la CSCM et deux réunions de son comité de coordination.	Nombre des participants, mesure dans laquelle toutes les parties au processus de la CSCM sont représentées et leur niveau de satisfaction. Progrès dans l'ordre du jour de la CSCM.	La quatrième Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) s'est réunie à Nauplie, en février, sur invitation du Parlement grec. Les principaux participants se sont engagés à transformer le processus CSCM en une Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) et à adopter les statuts de cette nouvelle Assemblée. Sur les 24 participants principaux, 23 ont assisté à la Conférence. Une réunion préparatoire de l'APM a été organisée à <i>La Maison de la Méditerranée</i> à Naples (Italie) le 26 juin 2005. Cette manifestation, organisée par le Parlement italien a réuni 58 délégués des participants principaux et associés au processus CSCM.
Une réunion du Groupe de facilitateurs concernant Chypre.	Nombre des participants des deux parties.	Un dialogue a été mis en place entre les délégués de la Chambre des représentants de Chypre et les représentants des partis politiques chypriotes turcs sous les auspices du Groupe de facilitateurs lors de la 112 ^{ème} Assemblée.

Division de la promotion de la démocratie

Objectif 1: Renforcer les moyens dont disposent les parlements pour s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles.

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Définir les besoins d'assistance technique dans trois pays, monter des projets d'assistance technique et obtenir les fonds nécessaires.	Accords conclus pour apporter l'aide au développement nécessaire.	Un protocole d'accord a été conclu avec le PNUD Afghanistan pour la mise en œuvre d'un projet défini en commun à la lumière des conclusions d'une mission d'évaluation des besoins envoyée à Kaboul en octobre 2004. Un protocole d'accord a été signé par l'UIP et le Parlement du Pakistan portant sur la mise en œuvre d'activités spécifiques soutenues par le PNUD. Un accord a été signé par l'UIP, le PNUD, le HCR et le Parlement de l'Uruguay portant sur l'assistance à ce parlement.
Capacité renforcée des parlements.	Projets menés à bien dans sept pays, avec missions de consultants, séminaires de formation, stages, voyages d'étude etc.	L'UIP a mis en œuvre ou contribué à des projets concernant les parlements des pays suivants : Afghanistan, Algérie, Guinée équatoriale, Nigéria, Vietnam, Comores et Rwanda. Des services de consultant et de conseil ont été fournis dans tous les cas. Les activités et projets spécifiques comportaient des séminaires de formation, des détachements et des visites d'étude pour le personnel parlementaire et les parlementaires.
	Trois séminaires régionaux organisés sur des questions intéressant les parlements.	Trois séminaires régionaux auxquels assistaient plus de 200 parlementaires ont été organisés sur des thèmes différents : <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité (Uruguay - juillet) • Rôle des parlements dans la réconciliation nationale (Burundi - novembre) • Développement durable (Liban - novembre) De même, une conférence inaugurale a été organisée sur l'initiative de renforcement des capacités des parlements du monde entier en matière de développement durable (France - avril), avec la participation de plus de 160 parlementaires appartenant à 74 pays
	Accord de parlements membres concernant la fourniture d'une assistance intellectuelle et matérielle au titre de la coopération technique.	Les parlements de l'Australie, de la Belgique, du Maroc, de l'Indonésie, du Liban, de la France, de l'Afrique du Sud, du Kenya, de la Belgique, des Philippines, de la Thaïlande et de la Zambie ont apporté une assistance aux projets d'assistance technique soutenus par l'UIP en 2005.
	Demandes du guide sur la réconciliation.	Des exemplaires supplémentaires du guide <i>Le rôle des parlements dans l'aboutissement du processus de réconciliation</i> ont été demandés par les parlements du Togo et du Ghana.

Objectif 1 (suite) : Renforcer les moyens dont disposent les parlements pour s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Financement supplémentaire d'activités en rapport avec la démocratie.	Accords conclus avec des donateurs pour financer sept projets d'affermissement de la démocratie.	Des financements ont été obtenus pour des projets par pays en Guinée équatoriale, au Nigéria et au Pakistan. Onze bailleurs ont pris de nouveaux engagements en faveur des projets de démocratie dans le monde mis en œuvre par l'UIP.
UIP mieux connue pour son action de promotion de la démocratie et de renforcement des parlements.	UIP représentée à deux réunions au moins traitant de la démocratie.	L'UIP a participé à <ul style="list-style-type: none"> • La Conférence sur l'assistance préparatoire à l'utilisation des TIC dans les parlements (Belgique - juillet) • La Conférence inaugurale du Centre mondial des TI au Parlement (Tunis - novembre) • Une réunion régionale d'orientation pour la fourniture d'assistance aux parlements de pays sortant d'un conflit (Nairobi - juin) et une réunion y afférente organisée par le PNUD pour définir des orientations générales (Genève – juillet).

Objectif 2 : Favoriser une meilleure connaissance des parlements et mettre à leur disposition des informations pour renforcer leurs moyens d'action.

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Communication aux parlements et à d'autres parties intéressées d'informations sur la démocratie.	Chronique des élections et Répertoire mondial des Parlements parus dans les délais prévus.	Le <i>Répertoire mondial des Parlements</i> a été publié avec un mois d'avance sur les années précédentes. La <i>Chronique des élections</i> a été publiée avec un mois de retard en raison de difficultés à obtenir et vérifier les données. Le travail a commencé sur une nouvelle publication <i>Panorama des élections législatives</i> qui viendra compléter la <i>Chronique</i> avec des analyses politiques plus détaillées des élections.
	Nombre de visites à la base de données PARLINE.	PARLINE a été régulièrement mis à jour. Seize nouvelles chambres parlementaires dans 11 pays ont fait leur entrée. Des informations plus détaillées sont fournies en termes de répartition de sièges et les données ont été harmonisées avec celles de la base de données consacrée aux femmes. La base de données PARLINE fait partie des cinq pages les plus consultées du site de l'UIP.

Objectif 2 (suite) : Favoriser une meilleure connaissance des parlements et mettre à leur disposition des informations pour renforcer leurs moyens d'action.

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Communication aux parlements et à d'autres parties intéressées d'informations sur la démocratie.	Publication de la version révisée des Elections libres et régulières.	<p>Une série de documents émanant de la Table ronde internationale sur les normes électorales (2004) a été publiée en novembre 2005 sous le titre <i>Elections libres et régulières – Un regard neuf</i>. Ces documents ont également été publiés dans <i>Représentation</i>, journal à très grande audience sur les élections, les systèmes électoraux et leur place en démocratie.</p> <p>La nouvelle version, enrichie, de <i>Elections libres et régulières</i>, en cours de traduction, est prête à être publiée.</p>
	Publication de l'étude sur les relations entre l'Exécutif et le Législatif.	Les données sur le contrôle parlementaire, achevées, traduites et vérifiées, ont été intégrées à la base de données PARLINE. L'analyse de ces données, qui constitueront la base de la version révisée de l'étude sur les relations exécutif-législatif, a été commencée.
	Publication du projet de rapport sur le cadre-type des meilleures pratiques parlementaires en démocratie.	Le groupe de travail chargé de tracer le cadre s'est réuni deux fois et un rapport intitulé <i>Parlement et démocratie au 21^{ème} siècle</i> a été soumis à la deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement. A la fin de l'année, les huit chapitres du guide avaient été rédigés pour publication en 2006.
	Feuille de route pour la transformation du Centre de documentation.	Le Comité exécutif a adopté une feuille de route en avril. L'UIP entend utiliser son avantage comparatif en tant qu'organisation internationale des parlements, pouvant accéder aux plus hauts responsables de la plupart des parlements du monde, pour inscrire dans une perspective mondiale les questions relatives à la démocratie. Le Centre de ressources documentaires se veut le principal fournisseur d'information et d'analyse à un public cible de chercheurs, et un carrefour d'information, donnant des pistes vers les ressources en ligne et le réseau de spécialistes de la chose parlementaire.
	Nombre de demandes d'informations relatives aux parlements auxquelles on a aura répondu.	<p>Plus de 200 demandes provenant de sources différentes (parlements, organisations internationales, étudiants) ont été traitées par le Centre de documentation. Ces demandes portaient sur les sujets les plus divers, des effets des structures parlementaires sur la qualité de la démocratie au rôle des fondateurs de l'UIP, Frédéric Passy et Randall Cremer, dans la quête de paix internationale.</p> <p>Des études ont été régulièrement publiées dans le trimestriel de l'UIP, le <i>Monde des Parlements</i>.</p>

Objectif 3 : Gérer le nombre croissant de cas dont est saisi le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>	<i>Résultats obtenus</i>
Fonctionnement régulier du Comité.	Quatre sessions du Comité. Rapports et décisions adoptées par le Comité et le Conseil directeur.	Le Comité des droits de l'homme des parlementaires s'est réuni quatre fois, examinant 54, 57, 55 et 61 cas, respectivement, et adoptant des décisions y afférentes. Il a soumis 26 cas en avril et 31 en octobre au Conseil directeur dans un rapport public. Ces cas ont fait l'objet de résolutions au Conseil.
	Deux missions in situ.	Une mission sur un cas confidentiel a eu lieu en juin 2005. La seconde, prévue pour fin 2005, n'a pu être effectuée faute d'approbation par les autorités.
	Observateurs à deux procès.	Des observateurs ont été envoyés au procès de M. Hussam Khader (Palestine/Israël) et à celui de M. Javed Hashmi (Pakistan).
	Manuel sur la jurisprudence du Comité remis à jour.	Reporté
Décisions suivies d'effet et cas réglés de manière satisfaisante.	Nombre de dossiers clos pour règlement satisfaisant.	Sept cas ayant donné lieu à un règlement satisfaisant ont été clos.

Objectif 4: Sensibiliser les parlements à leur rôle de gardien des droits de l'homme

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>	<i>Résultats obtenus</i>
Parlements disposant de plus de moyens pour protéger les droits de l'homme.	Séminaires réussis/participants satisfaits.	Un séminaire a été organisé à l'intention des membres d'instances parlementaires chargées des droits de l'homme sur le thème "Liberté d'expression, Parlement et promotion de la tolérance" (Genève - mai). Un séminaire a été organisé pour les parlementaires et autres personnes concernées par les questions touchant aux populations autochtones (Genève - juillet). Dans les questionnaires qui leur ont été remis, les participants se sont dit satisfaits par les exposés, le débat et les conclusions des deux séminaires.
	Davantage d'instances parlementaires créées pour les droits de l'homme et davantage d'activités de défense des droits de l'homme dans les parlements.	L'UIP a été informée de la création d'instances chargées des droits de l'homme dans les parlements du Congo, de l'Égypte, de la Serbie-et-Monténégro et du Togo.
	Base de données des instances parlementaires pour les droits de l'homme actualisée.	Cette base de données est régulièrement remise à jour. En 2005, les entrées concernant 26 instances parlementaires chargées des droits de l'homme ont été actualisées.

Objectif 5: Sensibiliser le public en dehors des parlements à l'importance de leur rôle de gardien des droits de l'homme et faire connaître les activités de l'Union dans le domaine des droits de l'homme

Réalizations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Davantage d'informations mises à la disposition de parties extérieures.	Mentions plus fréquentes des parlements et de l'UIP dans les documents pertinents de l'ONU et ceux d'autres organisations.	Le nombre d'occurrences du mot 'parlement' apparaissant dans les documents des Nations Unies sur le thème des droits de l'homme est passé de 184 en 2004 à 212 en 2005 (Source : Système documentaire officiel des Nations Unies). Cette augmentation confirme la tendance observée depuis 1999. L'UIP et le HCDH ont publié <i>Droits de l'homme : un guide pour les parlementaires</i> qui a été largement diffusé.
	Participation de parlements et de l'UIP à des conférences internationales/régionales relatives aux droits de l'homme.	L'UIP a participé par le biais de contributions écrites et orales, à la 61 ^{ème} session de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme et a contribué aux stages de formation des Nations Unies sur les droits de l'homme. Elle a coopéré avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Parlement européen sur des cas individuels de droits de l'homme. En octobre 2005, sur recommandation du Conseil directeur et du Comité des droits de l'homme des parlementaires, une intervention de tiers a été soumise à la Cour européenne des droits de l'homme concernant le cas de Mme Merve Safa Kavakçi.

Objectif 6: Appeler l'attention sur les femmes en politique.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>	<i>Résultats obtenus</i>
Participation plus équilibrée des hommes et des femmes et intégration de la dimension hommes-femmes dans toutes les activités de l'UIP.	Nombre total de femmes parlementaires assistant aux Assemblées de l'UIP et aux autres réunions. Fonctions électives remplies par des femmes.	165 femmes parlementaires, un record, ont participé à la 112 ^{ème} Assemblée et 179 à la 113 ^{ème} Assemblée, soit 32,5 % du total des participants. Deux femmes ont été élues membres du Comité exécutif, portant le nombre total des femmes membres à sept (environ 41 % du total). Mme Margaret Mensah Williams (Namibie) a été élue vice-présidente du Comité exécutif.
Apport intellectuel des femmes parlementaires aux travaux de l'UIP.	Participation aux réunions des femmes parlementaires, du Comité de coordination des femmes parlementaires et du Groupe de partenariat entre hommes et femmes lors des Assemblées de l'UIP.	120 femmes parlementaires ont participé à la réunion annuelle des femmes parlementaires (Manille - avril). Elles ont proposé des modifications au projet de résolution sur le VIH/SIDA visant à prendre en compte l'égalité entre hommes et femmes à tous les niveaux. Le Comité de coordination des femmes parlementaires a siégé deux fois lors des 112 ^{ème} et 113 ^{ème} Assemblées. Il a soumis des amendements au projet de résolution sur "Migration et développement" visant à prendre en compte l'égalité entre hommes et femmes dans le texte final. Le Groupe de partenariat entre hommes et femmes s'est réuni deux fois, lors de la 112 ^{ème} et de la 113 ^{ème} Assemblées et a entendu la délégation du Koweït.
Données bibliographiques sur les femmes en politique accessibles au public.	Nombre de références bibliographiques. Nombre de visites sur le site web.	La base de données compte actuellement plus de 2 200 références (en augmentation de 6%). Des contacts ont été pris avec bibliothèques et universités pour donner plus de visibilité à cet outil de recherche.
Accès du public à des données d'actualité sur la présence des femmes dans les parlements nationaux.	Informations actualisées sur le site web. Nombre de visites sur le site web.	Les statistiques sur les femmes dans les parlements ont été remises à jour chaque mois. Les événements, résultats de séminaires, projets récents et autres informations ont été pris en compte. Un point a été fait sur les pages web consacrées aux femmes en vue d'une remise à jour globale en 2006

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Place des femmes dans les parlements nationaux bien documentée.	Carte illustrant la présence des femmes dans les parlements et les gouvernements. Autres rapports et analyses. Nombre de demandes de publications.	L'UIP et la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme ont élaboré en commun une carte " <i>Les femmes en politique : 2005</i> ", présentant informations et statistiques sur les femmes au parlement, au gouvernement et aux plus hautes charges de l'Etat. Un dossier d'information sur les " <i>Femmes en politique : 1945- 2005</i> ", comportant six fiches de données sur la participation des femmes à la politique au cours des 60 dernières années, a été constitué à l'occasion de la 49 ^{ème} session de la Commission de la condition de la femme. Une étude analytique a été consacrée à la progression des femmes au Parlement au cours des dix dernières années. L'UIP a rédigé des chapitres dans trois publications : <ul style="list-style-type: none"> • IDEA, <i>Women in Parliament: Beyond numbers</i> ; • D. Dalherup (Ed.), <i>Women, Politics and Quotas</i>; • C. Ockrent et S. Treiner (dirigé par), <i>Le Livre noir de la condition des femmes</i>.

Objectif 7: Favoriser un partenariat entre hommes et femmes dans les parlements nationaux, sensibiliser les parlementaires aux questions de genre et renforcer les capacités des femmes parlementaires.

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Femmes disposant de plus de moyens pour influencer sur le résultat des travaux parlementaires.	Deux séminaires à l'intention de femmes parlementaires.	Un séminaire régional sur le thème « Parlement, budget et égalité entre hommes et femmes » a été organisé pour les parlementaires d'Amérique latine (San Salvador – septembre). Un séminaire national sur le rôle et le fonctionnement du Parlement a été organisé à l'intention des femmes candidates aux élections à Bahreïn (septembre). Une journée consacrée aux femmes au parlement et intitulée <i>L'après Beijing : vers l'égalité des sexes en politique</i> a été tenue à l'occasion de la 49 ^{ème} session de la Commission de la condition de la femme. Y ont participé 250 délégués de 68 pays
	Un séminaire sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes.	Le troisième séminaire d'information de l'UIP sur la CEDAW (New York - octobre) a réuni 61 parlementaires de 34 pays.

Objectif 8: Favoriser le respect du droit international humanitaire (DIH) et développer le volontariat.

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Parlementaires plus conscients de l'action à mener pour promouvoir le DIH et développer le volontariat.	Participation aux réunions du Comité chargé de promouvoir le DIH.	Une réunion du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) a eu lieu à l'occasion de la 112 ^{ème} Assemblée. Le Comité s'est penché sur la question des personnes disparues avec le CICR, proposant ce thème pour un débat au sein d'une Commission permanente.
	Enquête et rapport sur la législation relative aux personnes portées disparues.	<i>Nationalité et apatridie : un guide pour les parlementaires</i> a été rédigé en collaboration avec le HCR. Ce guide a été présenté lors de la 113 ^{ème} Assemblée, en anglais et en français.
	Demandes concernant les guides sur la protection des réfugiés et l'apatridie et les lignes directrices pour une législation favorable aux volontaires.	Le guide sur la protection des réfugiés et sur le droit international en la matière est actuellement disponible en 34 langues. L'ouvrage 'Lignes directrices pour une législation favorable aux volontaires', publié en russe, existe à présent en cinq langues. 4000 exemplaires de ces guides ont été distribués.

Objectif 9: Sensibiliser les parlements à la nécessité de promouvoir et de faire respecter les droits de l'enfant et renforcer leur action dans ce domaine.

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Action menée par les parlements pour faire mieux connaître les droits de l'enfant et les obstacles à la jouissance de ces droits.	Panel de discussion sur les questions relatives à la protection de l'enfance.	Une réunion-débat sur les violences faites aux femmes et aux enfants lors des conflits armés a été organisée lors de la 112 ^{ème} Assemblée de l'UIP en coopération avec l'UNICEF
	Séminaire sur les questions relatives à la protection de l'enfance.	Un séminaire régional sur <i>Les Violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux</i> a été organisé par l'Union parlementaire africaine et l'Assemblée nationale du Sénégal, en coopération avec l'UIP et l'UNICEF, en décembre 2005.
	Demandes concernant le guide de la protection de l'enfance. Publication des lignes directrices.	Un guide UIP/UNICEF intitulé <i>Combattre la traite des enfants</i> a été présenté lors de la 112 ^{ème} Assemblée de l'UIP. L'UIP a distribué environ 1000 exemplaires du guide sur la protection de l'enfance et de celui sur la traite d'enfants.

Division des relations extérieures

Objectif 1: *Consolider les relations avec les Nations Unies et exploiter de nouvelles possibilités de coopération.*

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>	<i>Résultats obtenus</i>
Trouver de nouveaux domaines de coopération et définir des projets en conséquence.	Nouveaux projets de coopération devenus opérationnels.	<p>La deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement est devenue le processus parlementaire de plus haut niveau au sein des Nations Unies.</p> <p>La planification des activités communes avec l'ONU a commencé dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démocraties nouvelles et rétablies (Conférence de Qatar - 2006), • VIH/SIDA (réunion-débat parlementaire à l'ONU), et • Pays les moins avancés (Revue à mi-parcours - 2006). <p>L'UIP et les parlements nationaux ont participé à l'exercice de revue à mi-parcours du programme en faveur des PMA.</p>
Aider l'UIP et l'ONU à prendre l'habitude de se consulter régulièrement et de coordonner leurs activités.	Protocole d'accord révisé entre l'UIP et l'ONU.	<p>Participation plus directe et visibilité des hauts responsables parlementaires à l'ONU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance d'information de l'ONU organisée avec un groupe de présidents de parlement pour la Conférence mondiale ; • Réunion des Présidentes de parlement en septembre avec la participation de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU
La réunion parlementaire annuelle organisée au siège de l'ONU prend de l'ampleur et obtient des résultats plus marquants.	Assistance nombreuse à la réunion parlementaire annuelle de 2005 aux Nations Unies et bons résultats.	L'Audition parlementaire annuelle a mis en évidence le rôle des parlements dans le processus de réforme de l'ONU. Les conclusions et recommandations de l'audition parlementaire ont été distribuées en tant que document officiel des Nations Unies dans les six langues de travail de l'Assemblée générale.

Objectif 2: *Trouver et appliquer de nouveaux modes de travail en tant qu'observateur aux Nations Unies et amplifier la voix de l'Union à l'ONU.*

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<p>Participer aux réunions de l'ONU. Recenser les questions que l'Union connaît bien et sur lesquelles elle dispose d'un avantage comparé et faire en sorte qu'elle soit suffisamment représentée aux réunions de l'ONU où ces questions sont discutées.</p>	<p>Interventions régulières de représentants de l'UIP aux réunions de l'ONU.</p>	<p>Le nombre des déclarations de l'UIP devant des instances de l'ONU a été plus élevé que prévu (12 déclarations). Pour la première fois, l'UIP a été invitée à prendre la parole devant le Conseil de sécurité de l'ONU (sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité)</p>
	<p>Nombre de positions de l'UIP reprises dans des résolutions et des rapports officiels de l'ONU.</p>	<p>Le travail de l'UIP figurait en bonne place dans le rapport du S.G. sur les Démocraties nouvelles ou rétablies ainsi que dans le Rapport du S.G. pour la Commission 2006 de la condition de la femme. L'UIP a obtenu une reconnaissance politique importante dans le document relatif au Sommet mondial 2005 de l'ONU.</p>
	<p>Organiser au moins deux panels pour parlementaires à l'occasion de réunions de l'ONU</p>	<p>L'UIP a été invitée à siéger dans trois réunions-débats de l'ONU au cours de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observation des élections; • Pays les moins avancés; • Femmes et élections. <p>Les rapporteurs de l'UIP ont suivi directement les travaux de l'ONU et tenu des réunions avec les responsables concernés dans le cadre d'une interaction nouvelle avec cette organisation</p> <p>Réunions-débats pour parlementaires organisées avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département des affaires économiques et sociales sur le financement du développement; • ONUSIDA et PNUD sur le VIH/SIDA.

Objectif 3: *Tisser de nouveaux liens pour établir une communication régulière avec les membres du Congrès des Etats-Unis.*

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Amener le Congrès des Etats-Unis à s'intéresser à nouveau aux travaux de l'Union et à y prendre part.	Deux manifestations organisées par l'UIP au Capitole à Washington (notamment une réunion-débat sur les femmes en politique).	Une réunion-débat pour parlementaires a été organisé au Capitole à Washington en collaboration avec le groupe de travail des femmes du Congrès; des discussions pour une réunion en 2006 sur la mise en place d'institutions après les conflits ont commencé.
	Accroître le nombre de sénateurs et de représentants des Etats-Unis ayant une connaissance directe de l'UIP et une bonne compréhension de son travail.	Le Président de la Chambre a chargé deux représentants des instances républicaines de suivre de près les travaux de l'UIP et de faire des recommandations pour renforcer la participation du Congrès américain aux activités de l'UIP. Un projet de loi portant sur la réadmission au sein de l'UIP, déposé auprès de la Commission des relations internationales de la Chambre en juin 2005, a été rejeté par une majorité de deux voix. Le nouveau bulletin électronique de l'UIP (5 numéros en 2005) est adressé à une liste de plus en plus longue de contacts au Congrès. Globalement, l'UIP bénéficie d'un accès plus facile aux responsables du Congrès et d'une reconnaissance accrue au plus haut niveau. Le Président du Parlement américain a rencontré deux fois en 2005 les présidents de l'UIP (sénateur Páez en juillet et le Président Casini en novembre).
	Des membres du Congrès des Etats-Unis sont associés à des réunions ou à des publications de l'Union.	Le Congrès des Etats-Unis était représenté au plus haut niveau de la Chambre et du Sénat lors de la Conférence des présidents de parlement; un membre des plus en vue du Congrès a prononcé une allocution lors de l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies.

Objectif 4: *Etablir des relations actives avec des fondations et des cellules de réflexion afin de financer et de monter des projets extrabudgétaires.*

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Trouver des occasions de coopérer avec des partenaires extérieurs susceptibles de financer de nouvelles activités de l'Union.	Concevoir des propositions de projet précis en coopération avec des partenaires extérieurs dans divers domaines, notamment ceux du développement durable, des migrations et de la propriété intellectuelle.	L'IFES, en partenariat avec l'UIP et d'autres, a obtenu un contrat USAID au titre des Elections et du processus politique, ce qui permet à l'IFES et à ses partenaires de soumissionner pour les commandes de missions de l'USAID au cours des cinq prochaines années.

Objectif 5: Accroître la notoriété de l'Organisation auprès des parlements, des gouvernements et du grand public et diffuser des informations exactes et d'actualité sur les parlements et le processus parlementaire.

Réalisations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Stratégie de communication	Objectifs de communication, programme de travail s'étendant sur plusieurs années, indicateurs de réussite.	Un nouveau bulletin électronique bimensuel, réalisé par le Bureau de l'UIP à New York, parvient désormais à un nombre important de membres du Congrès, d'ONG, de cercles de réflexion et d'organisations internationales.
Produire et distribuer les publications de l'Union.	Parution des publications régulières – Le Monde des Parlements - dans les délais prévus.	Parution de trois éditions du trimestriel <i>Le monde des Parlements</i> (mars, juillet et novembre).
	Diffusion plus large des publications, des communiqués et des dossiers de presse et du matériel vidéo, notamment grâce à une liste de destinataires actualisée et augmentée.	Un effort systématique a été lancé pour réunir les adresses e-mail des parlementaires assistant aux réunions de l'UIP à New York, en vue de les intégrer à la base de données des contacts, destinée au bulletin et aux autres documents d'information de l'UIP. Pour la première fois, le rapport final de l'Audition parlementaire a été envoyé, par e-mail, à chaque participant, en plus de tous les Parlements membres de l'UIP. La base de données des contacts au bureau de l'UIP à New York a connu une augmentation d'environ 25 % et la gestion des données s'est améliorée en conséquence. Envoi plus systématique des publications de l'UIP aux missions de l'ONU à New York et aux autres contacts.
Stratégie de communication	Communication et coopération actives et prévoyantes entre le webmestre et le reste du personnel de l'Union chargé de la mise à jour régulière du site.	
	Ajout sur le site de nouveaux modules consacrés à l'UIP aux Nations Unies, au contrôle parlementaire, au rôle des parlements à l'ère de la mondialisation et à la chronique en ligne des élections parlementaires.	Mise en place du module consacré à la coopération avec l'ONU sur le site Web de l'UIP. Ce module est désormais accessible à partir du site Web de l'ONU (à partir de la page d'accueil, sous Partenaires de l'ONU) et d'un autre portail spécialisé de l'ONU destiné aux missions et organisations d'observateurs.

Réalizations attendues	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
	Augmentation du nombre des visites sur le site Web de l'Union.	Le nombre de consultations du site Web de l'UIP ne cesse d'augmenter. On en enregistré en moyenne 600 000 par mois à la fin 2005.
Veiller à ce que les conférences et activités de l'Union trouvent un écho dans la presse. Imaginer et organiser une nouvelle série d'événements de relations publiques, en particulier dans le contexte de la deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement.	Nombre des briefings, des conférences de presse et des interviews. Tenir un centre de presse aux grandes conférences de l'UIP.	
	Faire en sorte que l'UIP soit plus souvent citée dans les grands journaux, à la radio et à la télévision.	
Mettre en évidence ce qu'a fait l'Union pour accroître la présence et le rôle des femmes en politique.	Matériel vidéo sur l'UIP mis à la disposition de grandes chaînes de télévision et de stations de radio.	Diffusion pour la première fois sur le Web de certaines parties de la Conférence des Présidents de parlement
Veiller à ce que les conférences et activités de l'Union trouvent un écho dans la presse.	Au moins deux articles/interviews parus dans de grands journaux d'audience internationale.	Publication d'un article de l'UIP dans un mensuel de l'ONU, <i>Chronique de l'ONU</i>
Imaginer et organiser une nouvelle série d'événements de relations publiques, en particulier dans le contexte de la Deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement.	Manifestation organisée par l'UIP lors de la Journée internationale de la femme.	Réunions sur l'égalité entre les sexes au Congrès des Etats-Unis, à Washington, ainsi qu'à New York à l'occasion de la Commission de la condition de la femme. Une réunion des présidentes de parlement a été consacrée au rôle des femmes dans le processus de prise de décision.
	Communiqués de presse sur les femmes dans les parlements et les questions de genre.	Diffusion à grande échelle des statistiques et publications de l'UIP sur les femmes (notamment la carte 2005 sur les femmes) auprès des parlements, de l'ONU, des organisations intergouvernementales et des ONG.

Services administratifs

Objectif 1: Veiller à ce que le Secrétariat réponde aux plus hautes exigences en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>	<i>Résultats obtenus</i>
Tous les postes sont définis, et sont pourvus par du personnel qualifié.	Nombre de postes pourvus de façon permanente.	Vers le milieu de l'année, tous les postes permanents avaient été reclassés conformément aux critères de l'ONU et d'après des descriptions de poste remises à jour. Une seule plainte a été enregistrée et soumise à l'OIT, mais elle n'a pas abouti. En 2005, trois postes ont été pourvus (dont deux par des femmes) et à la fin de l'année, seul un poste restait vacant.
Voies hiérarchiques clairement établies et fonctionnant bien.	Evaluation du comportement de tout le personnel.	Dix membres du personnel ont subi une évaluation de leurs performances. Six membres du personnel (dont cinq femmes) ont été promus suite au reclassement de leur poste ou à un concours.

Objectif 2: Faciliter les délibérations et la prise de décision sur les questions financières de l'Union

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>	<i>Résultats obtenus</i>
Meilleure connaissance des processus budgétaires.	Participation plus grande des autres divisions à l'établissement et à l'exécution du budget annuel de fonctionnement.	Toutes les divisions opérationnelles participent au processus d'établissement du budget et des dépenses, mais cette participation est difficile à quantifier.
Budget et états financiers clairs, concis et exacts.	Echos positifs des Membres sur la qualité de la présentation du budget et des états financiers.	Le Conseil directeur était pleinement satisfait de la présentation des états financiers 2004. Le budget 2006 a été reçu sans commentaire par le Conseil directeur. Quatre membres du Conseil directeur (dont une femme) ont été nommés vérificateurs intérieurs.

Objectif 3: *Gérer de manière rigoureuse les finances de l'Union et de la Caisse de prévoyance en faveur du personnel.*

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>	<i>Résultats obtenus</i>
Bonne exécution du budget.	Pas d'écarts importants inexplicables entre les dépenses et les prévisions budgétaires.	Tous les écarts notables ont été examinés et expliqués par le vérificateur.
Etablissement d'un rapport financier exact dans les délais prescrits et conformité totale au Règlement financier.	Avis positif des Vérificateurs internes et extérieur sur les états financiers et les procédures financières de l'Union interparlementaire.	Le vérificateur a donné une opinion favorable sans réserve sur les états financiers 2004.
Fonctionnement efficace et à bon prix.	Possibilités d'économie repérées.	L'UIP a réalisé d'importantes économies sur le coût des retraites et des travaux de traduction. Les gains d'efficacité dans d'autres domaines sont difficiles à évaluer en raison de modifications dans l'affectation des ressources.
Adhésion à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.	Passage en douceur au régime commun des Nations Unies et à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Satisfaction du personnel et des retraités.	L'UIP a adhéré à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF) le 1 ^{er} janvier 2005. Cette adhésion n'a pas eu de conséquence négative sur les traitements du personnel et a permis de réduire les coûts des retraites pour l'UIP. Deux membres du personnel ont pris leur retraite en 2005 avec des pensions UNJSPF supérieures à ce qui était prévu.

Objectif 4: *Appliquer, pour l'achat des biens et des services, une procédure équitable de mise en concurrence afin d'obtenir pour l'UIP le meilleur rapport qualité-prix.*

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>	<i>Résultats obtenus</i>
Appliquer les normes d'achat en usage dans le secteur public.	Proportion des contrats passés à la suite d'un appel d'offres. Satisfaction des acheteurs et des fournisseurs. Baisse des coûts des biens et des services.	Des systèmes de mesure sont en train d'être mis en place pour permettre l'évaluation des services d'achat. A partir de 2006, le respect des normes d'achat et les plaintes des fournisseurs et des acheteurs feront l'objet d'un suivi systématique.

Objectif 5: *Avoir une politique judicieuse de gestion des ressources humaines, qui augmente la productivité des employés de l'Union et facilite à long terme l'évolution de leur carrière.*

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>	<i>Résultats obtenus</i>
Elaboration d'un plan de formation qui réponde aux besoins du personnel en matière de formation et de perfectionnement.	Nombre d'employés participant à une formation en vue d'un emploi ou s'inscrivant dans un plan de carrière et nombre de femmes suivant une formation de cadre moyen ou supérieur.	En 2005, 11 membres du personnel (dont 8 femmes) ont participé à une formation en vue d'un emploi, essentiellement des formations linguistiques. Une politique de formation a été mise en place en vue de fournir diverses formes d'assistance au personnel en termes de formation à des emplois ou s'inscrivant dans un plan de carrière.